Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250605-2025_DELIB_77-DE

BUREAU DE TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME
Séance du 05 juin 2025

Date de convocation : 28 mai 2025
Date d'affichage : 06 juin 2025

Nombre de membres :

Inscrits	: 18
Présents	: 10
Absents	: 8
Votants	: 10
Pour	: 10
Contre	: 0
Abstention	: 0

Extrait du registre des délibérations

Objet : Autorisation de prise de participation de la SEM SOMME ENERGIES dans un projet agrivoltaïque avec VALECO SAS

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 05 juin à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à Boves, sous la présidence de M. Patrick DESSEAUX, 3ème Vice-Président.

Etaient présents : M. Yves MONIN, M. Jean-Marie MACHAT, Mme Virginie SANNIER, M. Francis HOUSSE, Mme Gaëlle PAYS, M. Bruno ETEVE, M. Dominique CAMUS, M. Didier FRANCOIS.

Etaient absents et excusés : M. Franck BEAUVARLET M. Alain SURHOMME, M. Michel DESTOMBES, M. Jean-Paul LECOMTE, M. Jean-Jacques STOTER, M. Alain SAVOIE, M. Daniel CAVE, M. Nicolas PLE.

M. Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

M. Patrick DESSEAUX est nommé président de séance.

La séance étant ouverte, le Président explique que la SEM Somme Energies a lancé en février 2025 un appel à manifestation d'intérêt pour le développement de projets agrivoltaïques.
L'entreprise VALECO SAS a présenté à la SEM Somme Energies un projet de partenariat conforme à cet appel à manifestation d'intérêt pour développer un projet agrivoltaïque sur les communes de Airaines, Bettencourt-Rivière et Longpré-les-Corps-Saints et en concertation avec ces communes. Le projet porte notamment sur des parcelles utilisées en pâturage pour moutons et en culture truffière.
La prise de participation de la SEM Somme Energies dans la société de projet qui porte le développement de ce parc pourrait aller jusqu'à 25% et s'élever jusqu'à 50 000 € maximum, en capital et compte courant d'associés.
Cette prise de participation a été approuvée par le Conseil d'administration de Somme Energies lors de la réunion du 13 mars 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de Territoire d'Energie Somme en date du 4 octobre 2024 ;

Vu les projets présentés par la SEM Somme Energies dont Territoire d'Energie Somme est actionnaire à hauteur de 75% du capital ;

Envoyé en préfecture le 13/06/2025
Reçu en préfecture le 13/06/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250605-2025_DELIB_77-DE

.../...

Considérant que la SEM Somme Energies vise à massifier les énergies renouvelables et améliorer le mix énergétique sur le territoire de la Somme ;

Considérant que ses missions incluent le financement de projets de production d'énergies renouvelables, le codéveloppement de ces projets avec des partenaires, et la sensibilisation de publics ;

Considérant que la SEM Somme Energies accompagne également les collectivités et entreprises sur les projets EnR ;

Considérant que ce projet est au service des territoires et bénéficie d'une adhésion locale ;

Considérant que l'entrée de Somme Energies au capital de cette société de projet est pertinente et bénéfique pour la collectivité ;

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré :

- Autorise cette prise de participation de la SEM Somme Energies dans la société de projet à constituer avec VALECO SAS à hauteur de 50 000 € maximum en capital et compte courant d'associés.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président

Patrick DESSEAUX



Territoire d'Energie Somme
3 Rue César Cascabel / Pôle Jules Verne 2
80440 BOVES
Tél : 03 22 95 82 62 contact@te80.fr www.te80.fr